



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 2 février 2022

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Résultats de la commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle du 26 janvier 2022

Dossier n°311 : Marly

Avis favorable à l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l enseigne « Jouet-Puériculture E. Leclerc » de 2 391 m² de surface de vente, ZAC Belle Fontaine, rue des nénuphars, à Marly, par la SA Marly Distribution (Marlydis).

Dossier n°306 : Augny

Avis favorable à l'extension de la surface d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l enseigne « Grand Frais » de 996 m² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) et d'une boulangerie à l enseigne « Marie Blachère » de 56 m² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire), lieu-dit Trente Jours, rue du bois d'Orly, zone commerciale Actisud, à Augny et Jouy-aux-Arches, par la SCI GFDI 188.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle